

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° IV-7</b> <b>21SGADL0082</b>

**SEANCE DU**  
**18 MARS 2021**

<b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>71</b>
<b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>60</b>
<b><u>Date de convocation :</u></b> <b>12 mars 2021</b>
<b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>19 mars 2021</b>

<b><u>OBJET :</u></b> <b>Association AgIRE - Agir pour</b> <b>l'Insertion, la Réussite et l'Emploi -</b> <b>Attribution d'une subvention -</b> <b>Signature d'une convention</b> <b>d'objectifs 2021</b>
---

<b><u>Nombre de Conseillers ayant pris</u></b> <b><u>part au vote :</u></b> 65
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté</u></b> <b><u>pour :</u></b> 65
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté</u></b> <b><u>contre :</u></b> 0
<b><u>Nombre de Conseillers s'étant</u></b> <b><u>abstenus :</u></b> 0
<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir :</b> 5</li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir :</b> 6</li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Pascale FALLOURD  
M. Sébastien GANE  
M. Didier LAUBERAT  
Mme Monique LODDO  
M. Laurent SELVEZ  
M. Guy SOUVIGNY  
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Christrian GRAND



Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi relatif aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la demande de soutien financier sollicité par l'association AGIRE ;

Le rapporteur expose :

« L'Association «AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi » a pour mission la mise en œuvre et la coordination des actions d'insertion, d'accompagnement, d'accueil et d'orientation du bassin du Creusot et de Montceau-les-Mines qui étaient portées auparavant par les associations, MIFE, APIE et Creusot Montceau Mission Locale, ainsi que tout dispositif d'insertion, de formation, d'accueil et d'orientation existant ou à créer.

Cette association est structurée en différents pôles :

- « Accueil, information et Orientation » qui aide les demandeurs à accéder aux offres d'emplois disponibles sur le territoire communautaire ;
- « Insertion, emploi » en charge de l'accompagnement du public jeune et adulte sur le marché de l'emploi et dans le processus de réinsertion ;
- « Relations entreprises » chargé de favoriser la mise en relations des demandeurs d'emplois et des entreprises.

De par son domaine d'intervention et les actions qu'elle mène, l'association AgIRE contribue à la satisfaction de l'intérêt général puisqu'elle contribue à l'insertion professionnelle de publics en difficulté sur le marché de l'emploi des bassins du Creusot et de Montceau-les-Mines.

En effet, l'importance de la population en difficulté – chômeurs longue durée, bénéficiaires du RSA, chômage des femmes et des jeunes – fait de l'insertion un enjeu majeur de la communauté eu égard à la compétence de cette dernière en matière d'insertion.

A son initiative, AgIRE met notamment en œuvre les actions suivantes :

- Animation d'un centre ressources en matière d'emploi, d'économie ou encore de formation destinée aux professionnels et particuliers,
- Aide des entreprises locales au recueil et à la formulation des besoins en matière d'emploi et de formation,
- Accompagnement des personnes qui souhaitent bénéficier d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- Animation et Gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) des bassins du Creusot et de Montceau-les-Mines,
- Animation et coordination de la clause sociale dans les marchés publics,
- Animation de la Mission Locale pour l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans,
- Animation du dispositif de la Garantie Jeunes,
- Animation de la Plateforme de Lutte contre l'illettrisme par le repérage et l'accompagnement des publics,
- Mise en place d'actions de formations collectives pour les publics en situations d'illettrisme et FLE,
- Développement des actions de formations linguistiques avec la région sur 3 ans,
- Animation des Points Relais en conseil en évolution professionnelle pour les salariés en projets d'évolution ou de reconversion via le marché France Compétences,
- Développement du label Empl'itude pour valoriser les entreprises dans leurs démarches RSE et les faire évoluer dans leurs pratiques RH,
- Développement d'une GPECT sur les filières du BTP, de l'industrie et du SAP
- Expérimentation de la démarche Opportunité Emploi selon le concept de non

concurrence entre les demandeurs d'emploi : « une offre = une candidature »

Dans le cadre de la réalisation de ses actions, l'association AgIRE a sollicité le soutien financier de la CUCM à hauteur de 537 225 €.

La subvention sollicitée permettrait de contribuer à la poursuite des actions menées par l'association et serait répartie comme suit :

Type d'actions	Contenu	Répartition
Accompagnement des jeunes en Mission Locale	<p>Accompagnement individualisé et personnalisé dans le cadre du PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)</p> <p>Mise en œuvre de la cotraitance avec Pôle emploi</p> <p>Animation du réseau de parrains d'employeurs</p> <p>Animation d'ateliers collectifs (droits et devoirs, image de soi, artisanat, valorisation des compétences, etc.)</p> <p>Poursuite du dispositif de Garantie Jeunes</p> <p>Animation des relations avec les entreprises : prospection active, mise en situation d'emploi</p> <p>Mise en place d'actions en direction du repérage des jeunes invisibles</p> <p>Mise en œuvre du Plan de relance Jeunes avec la gestion de « l'obligation de formation des mineurs »</p>	90 000 €
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE	<p>Coordination des parcours</p> <p>Accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi</p> <p>Animation des relations avec les entreprises : prospection active, mise en situation d'emploi</p> <p>Soutien et accompagnement de l'insertion par l'activité économique (IAE)</p> <p>Soutien à l'implantation / création de nouvelles initiatives de type chantier</p> <p>Coordination de la Clause d'insertion / assistance à maîtrise d'ouvrage / développement des clauses auprès de la région, Département et CUCM</p> <p>Prestations individuelles (initiation numérique, sophrologie, bilans...) et co-financements d'actions de formation</p> <p>Participation au Comité des Financeurs FSE au CD71</p>	196 500 €
Evolution et orientation professionnelles - MIFE	<p>Conseil en Évolution Professionnelle pour les salariés</p> <p>Accompagnement VAE (appel d'offre Région semestre2)</p> <p>Centre de documentation</p> <p>Conseil en orientation professionnelle pour les DE</p>	50 500 €
Plateforme de lutte contre l'illettrisme LUTILEA - CLEFS71	<p>Diagnostic, repérage et accompagnement individualisé</p> <p>Animation d'un réseau de bénévoles</p> <p>Formations, remises à niveau, animations d'ateliers collectifs dans le cadre du DFL région (dispositif de Formation Linguistique) : « ateliers savoirs de base » pour les publics en situation d'illettrisme, « ateliers numériques », « ateliers FLE » selon les niveaux, « ateliers mobilité », actions en direction des réfugiés, des salariés (Suez)...</p> <p>Portage du groupement DFL pour les territoires de la CUCM et Autun (appel d'offres Région BFC)</p>	35 900 €

Coordination transversale - AGIRE	Gestion de l'enveloppe Santé / Hygiène Renforcement des supports et animation communication / logiciels informatique Gestion d'un fonds d'aide pour la reprise d'un emploi ou formation (FAREF) Coordination direction et financière Ingénierie sur la création d'une plateforme mobilité CUCM Suivi des travaux d'agrandissement / locaux plateforme mobilité	97 191 €
Actions en direction des entreprises - AGIRE	Poursuite de l'essaiage du Label Empli'tude Développement de la GPECT sur 3 filières Animation d'un espace emploi hebdomadaire, tenue d'une CV-thèque, organisation de visites entreprises, Job dating, forums, ateliers collectifs, opérations ponctuelles et spécifiques, info collectives thématiques, CV / lettres de motivation, codes de l'entreprise, entretiens, reprise d'activité, entrée en formation, orientation professionnelle, recherche d'emploi dématérialisée, animation du club de recherche d'emploi, thématiques métiers Poursuite de l'expérimentation de l'action A.CO.R « Opportunités emploi » en lien avec le CD71 jusqu'à la fin du 1 <sup>ER</sup> semestre 2021	41 134 €
Plateforme mobilité CUCM	Amorçage de la plateforme mobilité CUCM sur le dernier trimestre 2021 en l'absence de cofinancements : embauche, création d'outils de communication, règlements, travaux / locaux	26 000 €

Ainsi la Communauté Urbaine Creusot Montceau entend aider l'Association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

L'établissement de conventions d'objectifs, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 6 juin 2001, est obligatoire dès lors que la subvention excède 23 000 euros par an.

La convention jointe a pour objet de préciser les rapports entre la Communauté Urbaine et l'Association, et d'en fixer les conditions d'application. Au terme de la convention l'association devra, en sus des justificatifs à fournir, remplir les indicateurs statistiques qui sont annexés.

Pour information, les statistiques 2019 sont annexées.

Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association, d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 537 225 € au titre de l'année 2021 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.  
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Didier LAUBERAT et Mme Pascale FALLOURD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote,

DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;

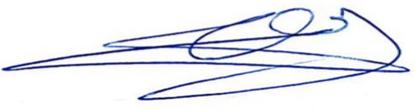
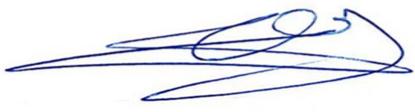
- D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 537 225 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2021 ;
- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 19 mars 2021  
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La conseillère déléguée,  
Jeanne-Danièle PICARD

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La conseillère déléguée,  
Jeanne-Danièle PICARD



# CONVENTION D'OBJECTIFS 2021

## PREAMBULE

L'association « **AGIRE- Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi** » s'est constituée autour de l'objet statutaire suivant :

- **La mise en œuvre et la coordination des actions d'insertion, d'accompagnement, d'accueil et d'orientation du bassin du Creusot et de Montceau-les-Mines qui étaient portées auparavant par les associations, MIFE, APIE et Creusot Montceau Mission Locale, ainsi que tout dispositif d'insertion, de formation, d'accueil et d'orientation existant ou à créer.**

Elle contribue ainsi de façon active à la satisfaction de l'intérêt général par le biais des diverses activités qu'elle met en œuvre.

Ce faisant l'association s'inscrit dans le développement des activités que la Communauté Urbaine Creusot Montceau estime nécessaires – dans une intercommunalité plus proche des habitants – à la satisfaction des besoins des populations les plus démunies et les plus fragilisées du Territoire.

Aussi, la Communauté Urbaine Creusot Montceau entend aider l'Association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines étant tenue de suivre l'emploi des aides qu'elle attribue, la présente convention a donc pour but de définir :

- L'objet,
- Le montant,
- Les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention allouée.

=====

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 traitant des relations financières entre les autorités administratives et les associations qu'elles subventionnent.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi précitée.

Vu la demande de subvention de l'association AGIRE.

## **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Communauté Urbaine du Creusot Montceau-les-Mines, créée par décret n° 70-37 du 13 janvier 1970 et domiciliée au Château de La Verrerie au CREUSOT, représentée par son Président agissant en vertu d'une délibération communautaire en date du 18 mars 2021

Ci-après dénommée « La Communauté »,

**ET,**

L'association « **AGIRE- Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi** » représentée par son Président dûment habilité par le Conseil d'administration du 29 septembre 2020

Ci-après dénommée « L'Association »,

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les rapports entre « La Communauté » et « L'Association » et d'en fixer les conditions – sans remettre en cause l'autonomie d'exercice des missions de cette dernière telles que définies dans ses statuts.

Elle définit les objectifs permettant d'évaluer les engagements de chacune des parties et les résultats attendus.

### **ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

Conformément à ses compétences, la Communauté Urbaine du Creusot Montceau-les-Mines s'est engagée en partenariat avec les autres financeurs à soutenir les actions :

- **D'accueil, d'orientation, d'information**
- **De lutte contre l'illettrisme**
- **D'insertion, d'emploi et développement économique**

Dans ce cadre, « L'Association » bénéficie de l'aide financière de « La Communauté » pour assurer la mise en place, l'animation et la gestion :

- **D'un Pôle « Accueil, Information, Orientation »**
- **D'un Pôle « Insertion, Emploi, développement économique »**
- **D'un Pôle « Relation Entreprises »**

### **ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

- **Les engagements de « La Communauté » :**

« La Communauté » s'engage à proposer aux élus du conseil communautaire d'attribuer une subvention à l'association et ceci au vu de sa demande d'aide financière. Cette demande aura fait apparaître la ou les action(s) concernée(s) par ce financement.

- **Les engagements de « L'Association » :**

« L'Association » s'engage à fournir à « La Communauté » les documents suivants :

- les statuts, la composition de son Conseil d'Administration ainsi que les membres de son Bureau et, éventuellement, toutes modifications ultérieures ;
- le récépissé de déclaration de « L'Association » à la Préfecture ainsi que la date d'insertion au Journal Officiel de son rendu public ;
- le dossier de demande qui contient la présentation de la demande de subvention, accompagnée du descriptif de (des) l'action(s) envisagée(s), du budget prévisionnel global et du plan de financement de chaque action où apparaît obligatoirement l'aide financière sollicitée auprès de « La Communauté » ;
- la délibération de l'organe compétent sollicitant la subvention de « La Communauté » ;
- une attestation sur l'honneur précisant que « L'Association » est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale et fiscale ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal original ;
- le nombre de personnes issues des quartiers prioritaires de la « Politique de la ville » ayant bénéficié des actions de l'association.

**ARTICLE 4 : LES ENGAGEMENTS DES PARTIES**

« L'Association » s'engage pour 2021 à mettre en place :

**Dans le cadre du Pôle AIO « accueil, information, orientation »**

- **Accueil/Information/Documentation :**
  - Concept : accueillir et diriger sur les différents services d'AGIRE, informer sur les métiers, les formations, les concours, les aides à la formation...Espace de documentation actualisé en permanence
  - Public ciblé : tout public sorti du système scolaire, tout acteur du territoire
- **CLEFS71-LUTILEA :**
  - Concept : plateforme de lutte contre l'illettrisme, analyse du besoin, mise en place de parcours de formation adaptés, en individuel ou en collectif
  - Public ciblé : Toute personne rencontrant des difficultés d'accès à la langue et aux compétences de base (lecture, écriture, calcul...)
- **Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) :**
  - Concept : entretiens individuels, en dehors de l'entreprise, pour réfléchir au parcours professionnel, information, guidance / projets.
  - Public ciblé : Toute personne ayant le statut de salarié et s'interrogeant sur son avenir professionnel
- **Conseil en Orientation Professionnelle :**
  - Concept : entretiens individuels, conseils personnalisés prenant en compte l'ensemble des expériences, aide à l'orientation (clarification du projet, étapes nécessaires, organismes, financements...)
  - Public ciblé : toute personne n'ayant pas le statut de salarié (demandeur d'emploi, artisan, travailleur indépendant...)

- **Point Relais Conseil VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience)
  - Concept : entretiens individuels permettant l'identification d'une certification correspondant à l'expérience de la personne, des organismes et procédures correspondant, des aides potentielles...
  - Public ciblé : tout public sorti du système scolaire

#### **Dans le cadre du Pôle « Insertion, Emploi »**

- **Accompagnement socio-professionnel des 16-25 ans** (Mission Locale)
  - Concept : informer, orienter et accompagner à l'insertion sociale et professionnelle, accompagner vers l'autonomie
  - Public ciblé : jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire
- **Accompagnement socio-professionnel des demandeurs d'emploi** (PLIE)
  - Concept : accompagner les démarches volontaires d'insertion professionnelle, aider à la construction de parcours d'insertion cohérent en vue du retour à l'emploi
  - Public ciblé : demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification, personnes en précarité professionnelle
- **Relations Entreprises**
  - Concept : mise en lien des demandeurs d'emploi avec les entreprises, appui aux entreprises et collectivités / recrutements personnes en insertion (contrats aidés...)
  - Public ciblé : demandeurs d'emploi, responsables entreprises, RH

#### **A son initiative, AGIRE met notamment en œuvre les actions suivantes :**

- Animation d'un centre ressources en matière d'emploi, d'économie ou encore de formation destinée aux professionnels et particuliers,
- Aide des entreprises locales au recueil et à la formulation des besoins en matière d'emploi et de formation,
- Accompagnement des personnes qui souhaitent bénéficier d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- Animation et Gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) des bassins du Creusot et de Montceau-les-Mines,
- Animation et coordination de la clause sociale dans les marchés publics,
- Animation de la Mission Locale pour l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans,
- Animation du dispositif de la Garantie Jeunes,
- Animation de la Plateforme de Lutte contre l'illettrisme par le repérage et l'accompagnement des publics,
- Mise en place d'actions de formations collectives pour les publics en situations d'illettrisme et FLE,
- Développement des actions de formations linguistiques avec la région sur 3 ans,
- Animation des Points Relais en conseil en évolution professionnelle pour les salariés en projets d'évolution ou de reconversion via le marché France Compétences,
- Développement du label Empl'itude pour valoriser les entreprises dans leurs démarches RSE et les faire évoluer dans leurs pratiques RH,
- Développement d'une GPECT sur les filières du BTP, de l'industrie et du SAP

- Expérimentation de la démarche Opportunité Emploi selon le concept de non concurrence entre les demandeurs d'emploi : « une offre = une candidature »
- **À respecter** les dispositions prévues aux Articles 3, 4, 6 et 7 de la présente Convention
- **À remettre** une évaluation quantitative, qualitative et financière des actions menées en 2021 ainsi que le nombre de public issu des quartiers prioritaires pour chacune d'elle.
- **À renseigner** la fiche de suivi des actions, jointe en annexe de la présente convention 2021.

➤ « **La Communauté** » s'engage :

- **à accorder** son aide financière en 2021 sur accord du conseil communautaire pour les actions et objectifs programmés par « l'Association » - sous réserve des financements extérieurs obtenus ;
- **à mettre en œuvre** un Comité de Suivi chargé d'évaluer le respect des engagements souscrits.

## **ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT**

En 2021, la subvention de « La Communauté » à « L'Association » a été fixée à **537 225 €**.

### **CINQ CENT TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS**

Elle sera créditée au compte de « L'Association » selon les procédures comptables en vigueur et fera l'objet de trois versements :

- Un acompte de **161 167.50 €** versé en février 2021
- Un versement de **250 705 €** en avril 2021
- Le Solde de **125 352.50 €** en juin 2021

Il est précisé qu'une partie du montant du loyer et surloyer des locaux occupés par l'association au 5 rue Saint Eloi 71 300 Montceau-les-Mines est prise en charge par la CUCM, pour un montant de 124 224 € par an.

## **ARTICLE 6 : CLAUSES PARTICULIERES**

- Obligations :

« L'Association » s'engage à fournir chaque année:

- les bilans et compte de résultat détaillés et certifiés du dernier exercice, faisant apparaître la subvention de « La Communauté » conformément à l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- un compte d'emploi de la subvention de « La Communauté » ainsi qu'un rapport annuel d'activité de l'Association. Ces éléments seront appréciés par un Comité de Suivi précité.

Les pièces demandées sont adressées au Président de « La Communauté ».

- Vérifications :

« L'Association » s'engage à faciliter toute demande de vérification par « La Communauté », à justifier sur sa demande de l'utilisation de la subvention, notamment par l'accès à sa comptabilité et à toute pièce justificative des dépenses et aux autres documents dont la production serait jugée utile.

Cette vérification est réalisée par « La Communauté ».

- Sanctions :

En cas de non-respect de l'article 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de « La Communauté » de l'usage de la subvention communautaire, cette dernière peut suspendre ou diminuer le montant du versement, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Dans tous les cas, « L'Association » sera mise à même de présenter ses observations à « La Communauté ».

#### **ARTICLE 7 : L'ÉVALUATION**

« L'Association » s'engage à mettre en place les outils d'évaluation qualitative et quantitative des actions programmées, des objectifs poursuivis et des résultats attendus.

Elle veillera tout particulièrement à la bonne articulation avec les critères propres aux autres financeurs.

En 2022, au vu des engagements pris par « L'Association » et précisés dans l'article 4, le Comité de Suivi procédera à l'évaluation des résultats obtenus et à leur conformité avec les objectifs définis conjointement.

A cette occasion la directrice de l'association sera invitée à venir présenter son rapport d'activité ainsi que le compte d'emploi de la subvention allouée.

#### **ARTICLE 8 : DUREE – RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention est passée au titre de l'année 2021 et est consentie pour une durée d'un an à compter de sa signature sauf dénonciation expresse adressée trois mois à l'avance par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation de la convention aux torts de « L'Association » la subvention versée sera remboursée au prorata de la durée d'exécution.

#### **ARTICLE 9 : LITIGES**

Le Tribunal administratif de Dijon est compétent pour connaître de tout litige pouvant survenir entre les deux parties à la présente convention.

Fait à Le Creusot le

La Communauté Urbaine  
Le Creusot-Montceau-les-Mines  
Pour le Président,  
Par délégation,  
La conseillère déléguée,

Le Président de « L'Association »

**Mme Jeanne-Danièle PICARD**

**M. Sébastien GANE**



**Indicateurs de suivi  
bilan 2019**

## AGIRE 2019 en quelques mots et quelques chiffres

### Les principaux services d'AGIRE en 2019 :

- Accueil, Information, Orientation
- MIFE – Conseil en Orientation Professionnelle
- CEP - Conseil en Évolution Professionnelle pour les salariés
- Point relais conseil en VAE – Validation des Acquis de l'Expérience
- Plateforme CLEFS71 – LUTILEA
- Dispositif de Formation Linguistique
- Mission Locale pour les jeunes 16-25 ans
- PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Coordination de la clause sociale
- Relations Entreprises
- Démarrage du label entreprise Empl'itude

### Nouveauté 2019 :

- Amorçage d'une démarche de GPECT

### Composition de l'équipe d'AGIRE en janvier 2019 :

- ✓ 40 professionnels répartis entre les sites de Montceau et Le Creusot durant l'année dont 1 psychologue mise à disposition de l'APSALC.
- ✓ L'équipe sera renforcée de 2 conseillères formatrices CLEFS, et d'un chargé de mission GPECT courant de l'année 2019.
- ✓ 48 bénévoles sont intervenus sur le dispositif CLEFS71 - LUTILEA
- ✓ 41 parrains de jeunes en mission locale

### L'actualité d'AGIRE en 2019 :

- La refonte de la stratégie et outils de communication :
  - Création d'une nouvelle charte graphique
  - Création d'un site internet : [www.agire-cucm.fr](http://www.agire-cucm.fr)
  - Création d'une plaquette entreprise
  - Création d'affiches et capsules
  - Refonte de la page Facebook, création d'une chaîne Youtube
- Le déménagement des locaux d'AGIRE le Creusot sur le site de l'Arche :

Le site de Montceau a déménagé en 2015.

Celui du Creusot fin mars 2019 et ce, afin d'assurer un accueil de qualité et aux normes pour les usagers, et de bonnes conditions de travail. Ce déménagement a directement profité aux publics car nous avons gagné en visibilité et accessibilité.

Les structures Eurêka, APOR et ARIQ BTP suivront AGIRE quelques mois plus tard.

Le déménagement a coûté en 2019 la somme de 68 824€ pour AGIRE, dont 35 000€ ont été reversés à la ville du Creusot afin d'assurer une prise en charge partielle des travaux. 2/3 de la dépense seront amortis sur une période allant de 3 à 9 ans.

Types de dépenses : Déménageur professionnel, destruction d'archives, Communication extérieure, alarme, réfection des sols, peinture, électricité, plomberie, cloisons, Autocom, internet, mise en sécurité, etc.

Une partie des travaux a été assurée par des entreprises locales retenue par la ville du Creusot, par les services techniques, mais également la Régie de Territoire Bassin Nord. D'autres petits investissements restent à envisager sur 2020 / 2021 comme par exemple, le remplacement de la porte d'entrée.

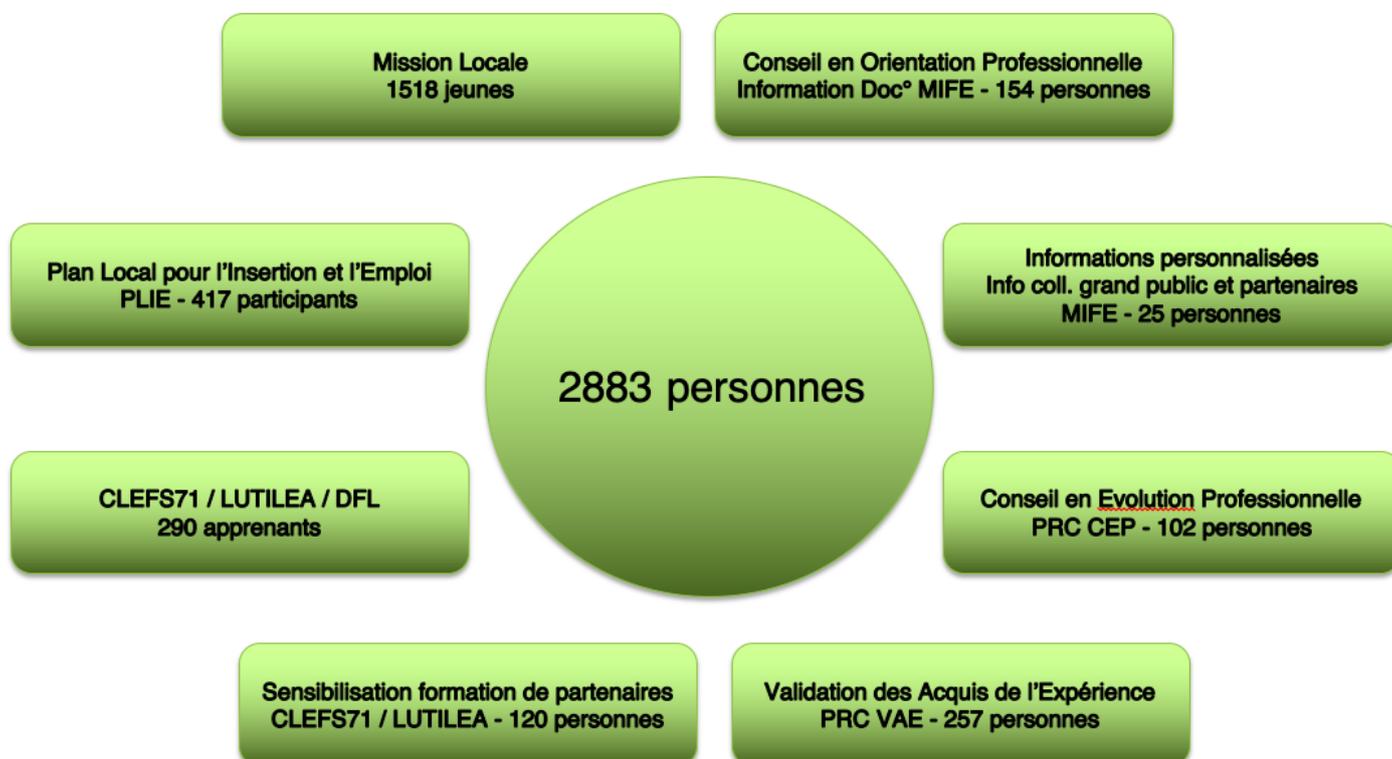
Le site du Creusot n'a été fermé au public qu'une seule journée et les salariés ont tous contribué à une ouverture dans de bonnes conditions la plus rapide et correcte au public. Une inauguration se tiendra 10 jours plus tard le 09 avril 2019.

### La cohésion d'équipe d'AGIRE en 2019 :

- ↗ La Journée de cohésion annuelle
- ↗ Participation à la Creusotine
- ↗ Le Noël Canadien des salariés d'AGIRE
- ↗ La fête des voisins au travail

### Indicateurs statistiques globaux :

- **Volume global des publics reçus en cours d'année : 2883 dont 1428 nouvelles entrées**



## AGIRE 2019 – Les indicateurs du Pôle insertion / emploi Mission Locale - PLIE

Ce sont **1935 demandeurs d'emploi du PLIE (adultes) et de la Mission locale (jeunes)** qui ont pu bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement en 2019 :

- **Dont 755 nouvelles entrées** : le public masculin représente 55% des demandeurs d'emploi :
  - **Hausse de 15,5% d'entrées de jeunes** (en augmentation depuis 2017 puis 2018). Forte augmentation du public mineur qui représente 28,7% des entrées de jeunes.
  - **Hausse de 13% d'entrées de publics adultes sur le PLIE**. De nombreuses actions correctives ont été mises en place en cours d'année en direction des partenaires notamment avec Pôle emploi qui représente 76% des prescriptions.
- **71 jeunes** ont bénéficié des services de notre psychologue (contre 84 en 2018 / notre jeune psychologue est en arrêt maladie non remplacée par le réseau depuis octobre 2018)

### Mises en situation emploi / formation :

- Pour les jeunes de la mission locale :
  - **1538 entrées en situation emploi ou formation pour les jeunes (+32%)**
    - 66 % contrats classiques, la hausse (625, soit +83)
    - 22 % formation (205 contre 176 en 2018)
    - 42 contrats en alternance (30 en apprentissage, 12 en contrat pro) : +3
    - 34 en service civique (contre 20 en 2018)
    - 12 retours en formation initiale
    - 595 immersions en entreprise (+69%)
- Pour les publics adultes du PLIE :
  - **453 entrées en situation emploi ou formation : (-13%)**
    - 293 contrats classiques (-22%)
    - 47 entrées en formation qualifiante (+61%)
    - 2 contrats de professionnalisation
    - 4 créations d'entreprise
    - 13 contrats aidés hors ACI : forte baisse depuis 3 ans
    - 83 contrats CDDI dans le cadre d'un ACI
    - 11 immersions en entreprises

Ce sont 1302 entrées en situation emploi (hors CDDInsertion et PMSMP) ou formation, soit 67,2% des publics.

La tendance de la situation de l'emploi qui s'améliore pour les publics jeunes se confirme nettement quand a contrario celle pour le public adulte se dégrade avec -13% d'issues positives ; il existe de nombreux dispositifs à destination des jeunes quand les mesures destinées aux demandeurs d'emploi adultes disparaissent depuis ces quelques dernières années.

### Animation de la Garantie Jeunes :

- 2 conseillères dédiées à temps plein, 1 assistante administrative
- 109 jeunes ont intégré la GJ en 2019 dont 14 issus des QPV et 5 des ZRR, 61 filles / 48 garçons, 75% ont entre 16 et 20 ans, 64% des jeunes sont peu ou pas qualifiés, 84% n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé, seulement 18% ont le permis B.
  - 29 ont obtenu le code de la route  
28 ont entrepris des démarches de soin  
18 ont obtenu le permis de conduire  
44 ont obtenu un logement autonome
  - Un partenariat et des interventions variées : ANPAA, CCAS, la ligue des droits de l'homme, CAF, CPAM, agences intérim, les 3 armées, planning familial, crédit agricole, Pôle emploi, M. Grand (ancien DRH), et M. Hoche, réfugié Syrien venu parler de son vécu, Action logement, CD2000 (sport), Coaching, Julien Quiles (beatbox)
- En novembre 2019, un groupe de jeunes de la GJ a travaillé sur le projet de forum de l'ESS organisé par le Département. Ainsi, ils ont pu assurer la logistique durant toute la journée de manifestation.

### **IEJ PARI jeunes :**

IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes) action PARI JEUNES (Parcours d'Accompagnement Renforcé vers l'Insertion des jeunes) :

Il s'agit d'actions d'accompagnement vers l'emploi : ateliers de l'Espace Emploi + organisation de nouveaux ateliers :

- Droits et Démarches (connaissances de base liées au contrat de travail avec intervention d'une agence intérim pour le droit particulier lié à l'intérim)
- Action « Focus autour de l'artisanat » malheureusement action annulée par manque d'adhésion de artisans)
- Atelier « Connaître mon bassin d'emploi » : apporter des connaissances sur les entreprises du bassin d'emploi CUCM sous forme ludique : repérage à l'aide de cartes et visites des entreprises en vélo (partenariat avec CD2000) permet aussi de travailler sur la mobilité.
- Atelier Image de Soi : utiliser son apparence comme vecteur de communication, valoriser son image et ses atouts en milieu professionnel, se mettre en situation et évaluer l'impact de l'image des participants dans la dimension sociale/professionnelle.

### **PIC Repérage jeunes : Repérer et Mobiliser les publics invisibles**

Démarrage du projet au printemps 2019 avec de la sensibilisation au projet :

- Envoi de mails et courriers pour présentation du projet : aux Maires des 51 communes, aux clubs sportifs CUCM, aux associations caritatives, aux FJT, à la CAF, aux centres sociaux, aux agences intérimaires  
Une vingtaine de retours avec manifestation d'intérêt signée.
- Des RV individuels pour présenter le projet (Service médiation, mairie Torcy, espace jeunes Le Creusot, FJT Montceau) et des contacts téléphoniques (Mairies, service jeunesse du Breuil...)

Autour du projet, 3 volets :

- Apporter une meilleure connaissance de notre offre de services pour orientation des jeunes repérés vers la Mission Locale
- Participation à des forums, événements des collectivités, permanence décentralisée
- Partenariat inversé avec les agences intérim (organisation d'informations collectives pour les jeunes non connus de la Mission Locale et pour qui, l'agence intérim ne peut proposer d'emblée une mission car freins à lever avant emploi)

Entre octobre et décembre 2019 :

- Participation à l'inauguration de l'Espace jeunes adultes de Torcy
- Permanence de 2 h à l'agence SATT intérim dans le cadre d'un CV DAY
- 1<sup>ère</sup> action avec la ville de Torcy avec une permanence à l'Espace Jeunes adultes de Torcy
- Participation au Forum des associations de Montceau

## AGIRE 2019 – Le Service Relations entreprises

### ↳ Les secteurs qui ont recruté en 2019 :

- Service à la personne et industrie (métallurgie) pour le public adulte
- Commerce, service à la personne et à la collectivité, hôtellerie et restauration pour les jeunes

### ↳ Le Service relations entreprises composé en 2019 de :

- 2 chargées de relations entreprises
- 1 facilitatrice des clauses sociales
- 1 chargée de mission Label Empl'itude
- 1 chargé de mission GPECT
- 1 coordonnatrice

### ↳ Les Actions menées :

- Rencontre thématique sur les métiers du pénitencier avec la conseillère MIFE
- Informations collectives recrutement Haulotte / Synergie
- Opération 15 000 bâtisseurs : L'objectif de cette opération nationale était de favoriser l'accès aux entreprises du secteur à 15000 jeunes et demandeurs d'emploi, dans un secteur actuellement en forte demande de main d'œuvre.

La FFB et ses adhérents s'engageaient à proposer sur l'année 2018-19, à l'échelon national, 15000 contrats de travail dont des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation en vue d'un emploi stable.

Le 26 juin 2019, AGIRE et la FFB se sont associés pour organiser sur notre territoire, une action à destination des publics demandeurs d'emploi dans le cadre de cette opération nationale, 15 000 Bâtisseurs.

- Animation de 90 ateliers/ actions hebdomadaires sur Montceau et Le Creusot pour 441 personnes :
  - 6 Visites d'entreprises ont été organisées en 2019 : Gerbe, Webhelp, Novium, Framatome, Matière, Tour du Bost
  - Atelier Droits et Démarches (dans le cadre du PARI) : Une action qui visait à apporter aux jeunes des informations spécifiques sur les connaissances de base liées au travail : différents types de contrat, assurance chômage, rémunération, congés payés, savoir lire un bulletin de paye, etc.
  - Ateliers Connaissance de mon bassin d'emploi : un atelier « plein air » sur Montceau et Le Creusot où l'objectif était d'apporter des informations spécifiques, une connaissance sur notre bassin d'emploi sur la CUCM sous forme ludique (visite d'entreprises à vélo + rallye questionnaire) / partenariat Creusot Defi2000
- Les autres ateliers :

- CV / lettres de motivation
  - Prospections actives
  - Réussir mon entretien de recrutement
  - Interventions de professionnels / rencontres thématiques
  - Codes de l'entreprise
  - Valorisation de mes compétences
  - Image de soi
  - Ma recherche d'emploi numérique
- Des actions transversales du service relations entreprises :
    - Animation des actions / ateliers hebdomadaires de l'espace emploi
    - Parrainage : 27 femmes et 23 hommes, 41 parrains en activité (issus de l'industrie, du bâtiment, tertiaire, aide à la personne et commerce)
    - Suivi dans l'emploi
    - PMSMP : 606 en 2019
    - Clauses sociales
    - Animation du Label entreprise Empl'itude
    - Amorçage de la GPECT
    - Amorçage de la démarche « Opportunité emploi »

#### Coordination de la Clause sociale :

Poursuite des chantiers engagés sur les Clauses Sociales : 4 049 H ont été réalisées (en baisse) pour de nombreux chantiers ; 12 opérations étaient actives en 2019 :

- Construction d'un nouveau restaurant scolaire - Commune du Breuil (chantier terminé) : 196,00 h réalisées
- Démolition et désamiantage du site GMR Bourgogne RTE - Réseau de Transport d'Electricité (en cours) : 109,00 h réalisées
- Restructuration du site GMR - Bourgogne RTE (chantier terminé) : 1465,09 h réalisées
- Restructuration et extension du restaurant du château - Commune de St Sernin du Bois (chantier terminé) : 28,50 h réalisées
- Création d'un itinéraire cyclable sur les communes de Saint Léger sur Dheune, Saint Bérain sur Dheune, Morey, Essertenne, Saint Julien sur Dheune - Département de Saône-et-Loire (chantier terminé) : 201,00 h réalisées
- Terrassement commune de Mary - Département de Saône-et-Loire (chantier en cours) : 673,00 h
- Transformation de l'ancien restaurant scolaire en pôle associatif, administratif et culturel - Commune de Blanzay (chantier en cours) : 105,00 h
- Reprise de façade de l'école Sud Michelet - Ville du Creusot (chantier terminé) : 156 h
- Construction d'un bâtiment au stade Jean Garnier - Commune du Creusot (chantier en cours) : 143,00 h
- Travaux de réalisation d'une piste d'athlétisme - stade J. Garnier - Commune du Creusot (marché en cours) : 740,00 h
- RCEA - RN70 - Traversée de Blanzay - Mise à 2x2 voies vers l'échangeur de la Fiolle - DREAL Bourgogne Franche-Comté (chantier en cours) : 47,00 h

- Construction de vestiaires-sanitaires au Parc des Sport - Commune du Creusot (chantier en cours) : 185,50 h
- ⇒ 31 entreprises mobilisées sur les chantiers
- ⇒ 38 personnes ont été positionnées en mission (seulement 4 femmes pour uniquement 58h), 11 résidants un QPV, 1 en quartier en veille. 66% avaient un niveau V ou VI.
- ⇒ 42 missions ont été réalisées essentiellement via l'intérim (classique et d'insertion) à 71%, et 12% en SAIE.

### ↳ Le démarrage opérationnel du Label Empl'itude :

- ❖ Lancement officiel du Label entreprise Empl'itude en décembre 2018 et qui a vocation à valoriser et faire progresser les entreprises en matière de RSE : 14 partenaires signeront le protocole d'engagement et s'engageront dans la démarche. Ils seront formés au cahier des charges AFNOR en mars 2019.

- Le label Empl'itude est un label d'engagement (et non de performance), qui permet de valoriser les entreprises volontaristes sur les questions d'insertion, et les actions qu'elles mettent en place dans le cadre de leurs obligations en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- 1<sup>er</sup> label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de Ressources Humaines et d'engagement sociétal
- Le label permet au territoire de disposer d'un réseau d'entreprises avec l'insertion et l'emploi comme thématique centrale et engagement moteur.
- Un dispositif de labellisation qui repose sur un référentiel bâti avec l'association de normalisation AFNOR.
- Il est acquis pour une durée de 3 ans et délivré par un jury d'examen. Le rôle d'AGIRE est d'animer le réseau d'entreprises labellisées sous forme de club et d'accompagner les prospects et les entreprises labellisées dans l'acquisition ou le renouvellement de leur label.
- Le label a été créé et développé par le PLIE de Marseille qui est venu dispenser une formation intensive auprès de Maryne, Chargée de mission dédiée au label.
- Les partenaires et membres du jury ont été formés en mars 2019 afin qu'ils puissent s'approprier le référentiel AFNOR

- ❖ Le concept :

- Se différencier et innover
- Renforcer son attractivité, et attirer de nouveaux talents, fidéliser ses salariés et ses clients
- S'engager / donner du sens, dans et hors de l'entreprise, dans une logique de solidarité sur le territoire
- S'impliquer dans des projets novateurs, créant une synergie entre les salariés et les différents acteurs du territoire.

- ❖ L'accompagnement des entreprises à la labellisation :

La constitution d'un dossier en plusieurs étapes lorsqu'une entreprise est candidate au Label :

- minimum 3 RDV
- minimum 2 mois / demi pour constituer un dossier entre le 1er RDV et l'envoi des dossiers aux partenaires

- Un travail d'accompagnement et de rédaction lourd, rendant la phase de constitution de dossier assez chronophage
- Le recueil des éléments de preuve.

❖ Empl'itude, un label d'amélioration continue :

Cette notion d'amélioration continue implique pour l'entreprise la constitution d'un plan d'amélioration sur 3 ans :

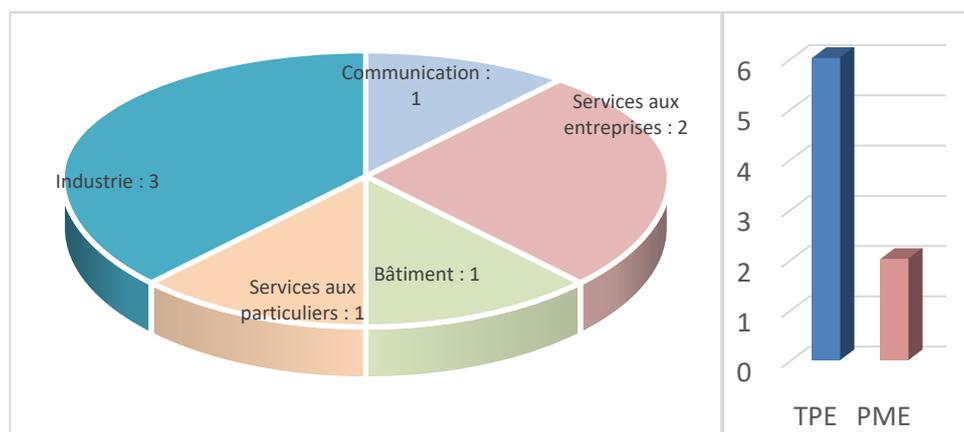
- Un plan d'amélioration à la hauteur de l'entreprise
- Un plan d'amélioration qui va permettre à l'entreprise de progresser et d'être valorisée

Les 3 grands besoins / attentes des entreprises accompagnées :

- Le besoin de structuration RH : un besoin de formaliser les outils, les procédures, pour gagner en temps et en efficacité.
- La QVT (qualité de vie au travail) : est un axe sur lesquels les entreprises ont réellement envie de s'investir. La RSE comme levier d'attractivité et de fidélisation des salariés.
- La communication : valoriser leurs engagements, et leur implication au niveau du territoire.

❖ La labellisation :

- 3 jurys de labellisation : avril, septembre et octobre 2019 pour un total de 8 entreprises labellisées en 2019 :
  - ISOSIGN : *St-Eusèbe*
  - SO BAG : *Blanzay*
  - Randstad : *Le Creusot*
  - INELEC : *Le Creusot*
  - Happy Crèche : *St-Laurent d'Andenay*
  - TCFM : *St-Laurent d'Andenay*
  - PAS à PAS communication : *Le Creusot*
  - SATT Intérim : *Le Creusot / Montceau-les-Mines*



- La méthode :
  - Envoi aux membres pour instruction des candidatures 15 jours avant la date du comité :
    - Dossier de candidature de l'entreprise
    - Document de synthèse de l'entreprise

- Les jour J du comté :
  - Présentation individuelle de chaque entreprise + démarches RSE engagées
  - Les attentes en matière de la labellisation
  - Questions / réponses bienveillantes des membres du jury
- 3 jurys de labellisation : avril, septembre et octobre 2019 pour un total de 8 entreprises labellisées en 2019.
- Deux cérémonies de remise de certificats Empl'itude (mai et déc.19)

#### ❖ Les outils de communication :

Pour chaque nouvel employeur labellisé, AGIRE l'outille pour une meilleure communication :

- d'un clip Empl'itude
- d'affiches
- d'un certificat officiel
- d'une clef USB contenant : les logos / baseline Empl'itude, le clip, les affiches, des éléments de langages afin d'aider l'entreprise à communiquer, le dossier de candidature.

#### ❖ Présentation du label lors du forum ESS :

Lors du forum de l'ESS organisé par le Département de Saône-et-Loire, la démarche de labellisation Empl'itude sera présenter dans le cadre d'un atelier de travail.

#### ↪ L'amorçage de la GPECT :

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales\* (\*G.P.E.C.T.) est portée par l'association AGIRE, sous l'impulsion de la sous-préfecture.

Financée par la Région, la DIRECCTE, et la C.U.C.M., cette démarche a pour but de favoriser le recrutement des entreprises et de maintenir l'emploi sur le territoire in fine, et pour cela, à amener les entreprises, partenaires, institutions, éducation et branches de métiers à être acteurs et vecteurs de propositions quant aux ressources humaines et moyens à mettre en place concrètement sur le terrain, à court et moyen terme.

Les 2 premières grandes rencontres GPECT ont eu lieu en novembre 2019 ; des actions ont déjà été définies pour les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du service à la personne.

L'accompagnement à la méthodologie GPECT est réalisé par l'AFPA Transition.

Les 4 grandes thématiques, lignes directrices de cette GPECT sont :

- L'attractivité des métiers (dont la mixité)
- Le sourcing
- Le gain de compétences
- L'attractivité du territoire

#### ↪ L'amorçage de la démarche Opportunité emploi :

Le Département de Saône-et-Loire a souhaité conventionner avec l'association A.CO.R. pour déployer le dispositif Opportunités emplois, en Saône-et-Loire.

Lors de l'Assemblée départementale du 20 septembre 2019, il a été décidé d'expérimenter ce dispositif au sein du bassin de vie et d'emplois de Montceau-les-Mines / Le Creusot (plus de 2 000 bénéficiaires du RSA) par l'association AGIRE, qui dispose déjà de plusieurs chargées de relations entreprises et d'une connaissance du marché caché de l'emploi.

Une journée de travail sur Paris à l'ANSA et une formation sur Pau à A.CO.R. ont été nécessaires avant de déployer le projet.

❖ Les principes de base :

- Créer des opportunités d'emploi
- On ne confond pas insertion professionnelle et recrutement
- Notre client c'est le Demandeur d'Emploi et le moyen c'est l'entreprise, on essaie d'agir sur le moyen pour que le client soit satisfait => on fait du « sur-mesure »
- Valeur commune = toutes les actions partiront du Demandeur d'Emploi pour qui on va agir, c'est lui qui est au cœur de la démarche
- Chacun à sa place et on va aider les publics à trouver leur place. Nos actions vont générer des opportunités d'emploi pour ce public
- Gain de temps pour l'entreprise

❖ La méthodologie :

- Accueillir le Demandeur d'Emploi :
  - Valider l'objectif de reprise d'emploi
  - Cibler des objectifs d'emploi réalistes et réalisables à court terme : détail des compétences, ce qu'il a aimé, pas aimé, l'extra professionnel. Quel poste il vise, faire ressortir 3 postes mini et mise en relation des compétences factuelles. Prendre en compte ce qu'il ne veut plus faire
  - Repérer d'autres atouts ou freins éventuels
  - Présenter le service : on va capter des offres pour le DE. 1 offre = 1 personne - pas de concurrence
  - Valider l'intérêt d'être actif
  - Valider son accord pour collaborer
  - Mettre en place la première période d'engagement réciproque
- Rencontrer l'entreprise :
  - L'entreprise est le moyen et pas l'objectif
  - Nous sommes au service du demandeur d'emploi et nous utilisons comme levier principal la relation entreprise. Le CRE va en entreprise avec un profil en tête. Doit connaître systématiquement le nom d'une personne dans l'entreprise, connaître l'activité principale.
  - Prospection sauvage à 95 % du temps, connaître le nombre de salariés dans l'entreprise et éléments de surcroît à certaines périodes, les types de poste, les compétences pour travailler dans l'entreprise (on ne parle pas de diplôme) mode de recrutement, poser la question de « qu'est-ce qui est important pour vous »
- Capter l'offre
- Proposer une offre d'emploi
- Suivre l'entretien d'embauche
- Préparer le démarrage du contrat

- Le suivi dans l'emploi

La convention partenariale ANSA / Département 7 / A.CO.R / AGIRE a été signée à l'occasion du forum de l'ESS.

La mise en œuvre effective de la démarche a été enclenchée fin janvier 2020.

## AGIRE 2019 – Les indicateurs de LUTILEA-CLEFS71 / DFL Plateforme de Lutte contre l'illettrisme

290 personnes en suivi LUTILEA – CLEFS71 dont 160 nouvelles personnes accueillies via :

- Entretiens individuels
- Positionnement
- Parcours de formation adapté
  
- 60% de DE / 5% sans activité / 13% de salariés
- 17% de BRSA (en baisse)
- 13% ont moins de 26 ans

Répartition des données LUTILEA 2019	
FLE	191
Illettrisme	49
ALPHA	40
Autres	10
	290

Volume du public FLE important suite à la mise en place d'actions spécifiques et à la prise en charge de migrants, le dispositif DFL étant également plus adapté pour ces publics, au détriment des publics en situation d'illettrisme en baisse.

Augmentation de la demande des publics en situation d'analphabétisme (40 contre 22 en 2018).

- 32% des publics sont orientés par des structures d'insertion professionnelle
  
- Modules pour les partenaires : « sensibilisation / illettrisme et FLE » : 120 personnes  
 Organismes de formation, ateliers d'insertion, Mission locale, Régie de Territoire, CHRS, Pôle Emploi, CCAS, MDS, ESCALE centre social, CAP Emploi / SAMETH, responsables entreprise de tri de déchets...  
 → 32% des publics sont orientés par des structures d'insertion professionnelle
  
- 48 bénévoles actifs (en baisse) qui interviennent en accompagnement individuel ou en soutien des actions collectives portées par AGIRE, soit 2 229 heures.

Des bénévoles formés :

- 4 journées de formation de base pour les nouveaux
- 3 journées de formation complémentaire : en partenariat avec la FRATE, sur la thématique « Comment conduire une démarche pédagogique adaptée aux primo arrivants ».

- Le marché DFL « Dispositif de Formation Linguistique » 2018 de la région étant non reconductible, une nouvelle consultation a été lancée avec le même découpage géographique (CUCM/Autun) et donc la même organisation. AGIRE est le mandataire du groupement et a été retenu à la CAO de décembre 2018.  
Le marché a été obtenu sur une durée de 3 ans.  
S'agissant particulièrement de la CUCM, l'association a fait le choix d'associer APOR qui assurera pour nos publics, des ateliers numériques chaque semaine, sur chaque site.
- Les Actions de formation collectives mises en place en 2019 pour 218 apprenants (197 en 2018), soit 10 773 H de formation (DFL et hors DFL) :
  - Ateliers Mobilité et Savoirs de Base
  - Ateliers Initiation au Numérique sous-traitance à APOR
  - Ateliers Savoirs de Base
  - Ateliers FLE « Conversation »
  - Ateliers FLE « de l'oral à l'écrit »
  - Ateliers FLE Perfectionnement
  - Action « Apprendre pour un emploi » : nouvelle action mise en place en partenariat avec Pôle Emploi de Montceau et l'AFPA, pour les réfugiés « réinstallés », suite aux besoins observés dans le cadre des COPIL organisés pour ces publics par le Sous-Préfet. Publics suivis par COALIA et VILTAIS sur le bassin de Montceau.  
Action d'une durée de 2.5 mois, 4 à 5 ½ journées / semaine, FLE intensif par une formatrice AGIRE, découverte des métiers sous-traitance à l'AFPA, 11 participants ; à l'issue de la formation : 7 entrées sur le DAQ
- Formations individuelles :  
38 apprenants, accompagnés par des bénévoles qui ont réalisé 776 heures de formation.
  - Dont 3 personnes (1 personne FLE et 2 personnes en situation d'illettrisme) en accompagnements « savoirs de base » spécifiques / VAE, en partenariat avec le Point Relais Conseil/VAE.  
2 VAE aide-soignante, 1 VAE aide à domicile  
2 sont en cours d'accompagnement, 1 a obtenu sa certification.
  - 1 salarié RQTH en formation individuelle au sein de son entreprise / savoirs de base liés à son poste de travail. En partenariat avec CAP emploi et AGEFIPH.
- Autres actions spécifiques :
  - Poursuite des permanences d'aide aux écrits : à l'Espace social Tuilerie à Montchanin : Animée par 3 bénévoles.  
Explication de documents, aide à rédaction de courriers, de dossiers (impôts, santé, retraite, logement...), en lien avec les travailleurs sociaux. Mise en relation avec la conseillère si besoin, pour accompagnement CLEFS71.  
En 2019, ils ont tenu 43 permanences.
  - Poursuite du « collectif Langues » avec les différents acteurs du FLE et de l'accueil de réfugiés, demandeurs d'asile, afin de renforcer les parcours d'apprentissage du français

## AGIRE 2019 – Les indicateurs du Pôle AIO Information - Orientation MIFE / CEP salariés / PRC VAE

- Toutes activités confondues, le pôle AIO/MIFE a proposé ses services à 538 personnes (en baisse).
  - 513 personnes en accueil personnalisé (en hausse) :
    - 102 sur le PRC CEP (+ 12,5%)
    - 154 sur le conseil en orientation professionnelle MIFE
    - 257 sur le PRC VAE (+ 8%)
  - 25 personnes dans le cadre d'informations collectives grand public, personnalisées auprès de partenaires (en baisse)
  - Le bassin du Charolais représente 25% du public reçu dans les services du PRC CEP + VAE. Sur la VAE, le public du charolais représente 30% du public reçu. Ce public est reçu sur le site de Montceau.
- 41% de demandeurs d'emploi dont 46% de personnes en activité précaires ou temps partiels (PRC CEP à 100% actifs occupés)
- Sorties / projets mis en œuvre à l'issue des entretiens-conseils : Formations, démarche effective de VAE, réorientations sur des prestations de type bilan de compétences, création d'activité, etc.

### MIFE : Info/doc et Conseil en Orientation :

- ❖ La diffusion de l'information sur les métiers, le droit de la formation et les formations, les mesures emploi :
  - Affichage ciblé, développement d'outils d'information...
  - En Accueil individuel : 114 personnes
    - Accueil physique du grand public au centre de documentation : consultation de la documentation sur place, accès Internet.
    - Accueil indirect (tel ou mail) pour répondre aux besoins du grand public éloigné ou ne pouvant pas se déplacer :  
Exemples d'information transmises : *info sur des métiers et formations (aide-soignant, puéricultrice, ATSEM, cuisinier, ...)* sur l'alternance, *information diplômes (BAFA, etc.)*, *information sur les aides à la mobilité (locations Régie de quartier, CRBFC, etc.)* *réorientation sur autres services externes (FJT, CHRS, MDPH, ARIQ, CRAM, MDS, OF...)*, *appui à la recherche sur Internet, dispositifs d'aide financière à la formation...*
  - Informations collectives grand public : 25 personnes
    - Participation Forum : avec Pôle emploi Montceau sur « l'aide à la personne », PE du Creusot « Formation-emploi »
    - Portes-Ouvertes de l'AFPA Montceau

- Demi-journée thématique « les métiers du Pénitenciaire », en partenariat avec le ministère de la justice et le service RE.

❖ Service Conseil en Orientation Professionnelle :

- En entretiens individuels approfondis : 40 personnes suivies
- Secteurs d'activité :
  - 42% des personnes accueillies sont issus du secteur commerce/réparation et Hôtellerie/Restauration
  - 23% du secteur santé/action sociale
- Origine de l'orientation des personnes sur la MIFE, en témoignent :
  - 48% sont venus à AGIRE via le bouche à oreilles, en augmentation
  - 38% par une structure d'insertion professionnelle ou sociale
- A l'issue des entretiens, pistes proposées, projet des personnes :
  - Formation : 32%
  - TRE / Presta / autre service orientation (BC, CAP projet, PLIE ...) : 33%

👉 **PR-CEP : Point Relais en Conseil en Évolution Professionnelle :**

Mis en place par le Conseil Régional en 2013.

Ce service s'adresse aux salariés et travailleurs indépendants.

❖ Informations collectives sur le CEP

- Sur la thématique « évolution professionnelle et utilisation des réseaux » co-animée par le PRCEP AGIRE et le FAFTT à Montceau,
- Présentation à l'équipe d'encadrement de l'entreprise ISOSIGN avec la chargée de mission Label Empl'itude d'AGIRE

❖ Le conseil individualisé : 102 personnes suivies (+12,5%)

- Typologie :
  - Essentiellement des femmes
  - Contrats précaires = 10% ; temps partiel = 20% ;
  - Augmentation des personnes en arrêt maladie (21%)
  - Augmentation des publics issus de certains secteurs d'activité : le secteur santé / social qui est le plus représenté et la métallurgie qui jusqu'à présent était peu présente
- Principaux motifs des demandes :
  - Reconversion / réorientation professionnelle
  - Augmentation des motifs pour problème de santé ou souffrance au travail (de 24 à 32%)
- A l'issue du CEP :
  - En majorité des projets de formation (en augmentation, de même que les orientations vers la VAE)
  - Bilans de compétences, Appui à la TRE

## PRC-VAE : Point Relais Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience

### ❖ Informations collectives sur la VAE

- Stand au Forum PE sur « l'aide à la personne » Montceau
- Stand aux Forum PE du Creusot et de Gueugnon
- Rencontre SSAD du Creusot
- Présentation à l'équipe d'encadrement de l'entreprise ISOSIGN avec la chargée de mission Label Empl'itude d'AGIRE
- Participation à la Journée Portes-Ouvertes de l'AFPA Montceau

### ❖ Les entretiens conseils : 257 personnes, soit +8%, l'augmentation porte essentiellement sur les > 45 ans.

- Typologie :
  - 69% de femmes
  - Répartition géographique : 1/3 par bassin (Creusot, Montceau, Digoin)
  - Les niveaux V et IV représentent près des 2/3
  - Statut / emploi : 59% en emploi (dont près de la moitié en contrat précaire), 41% en recherche d'emploi
- Secteurs d'activité :
  - Santé/social : 35% (-41%)
  - Commerce : 17%
  - Services : 16%
  - Industries : 10,5% (+7%)
- A l'issue des entretiens :
  - Démarche de VAE : 217 personnes, soit 84%
  - Entrée en formation : 7.5%
  - Abandon, sans suite : 5%
- Type de certifications visées :
  - Diplôme de l'Éducation Nationale : 41%
  - Diplôme du sanitaire et social : 12%
  - Diplôme universitaire : 11%
  - Titre professionnel du ministère de l'Emploi : 5.5%

Les diplômes de l'EN et universitaires sont les certifications en augmentation.  
Les demandes pour un diplôme du Sanitaire et Social sont plus faibles que l'an passé.
- 18 passeports VAE / CRBFC délivrés + 9 procédures « spéciales » par Pôle Emploi

### ❖ Actions spécifiques :

- « Accompagnement renforcé VAE / LUTILEA » :
  - Appui à la démarche de VAE pour des personnes en situation d'illettrisme ou FLE
  - 3 personnes concernées en 2019 : 2 VAE aide-soignante + 1 VAE aide à domicile

## Perspectives / Principaux projets menés sur 2020-2021

De nombreuses actions ont été stoppées ou reportées suite aux conditions sanitaires. Notre objectif : ne jamais cesser d'accompagner les publics et assurer une continuité dans le soutien aux entreprises.

- ↻ Mise en œuvre et développement de la démarche Opportunité emploi
- ↻ Développement de la communauté Empl'itude
- ↻ Mise en place des premières actions dans le cadre de la GPECT
- ↻ Participation aux assises de la relance économique portées par la CUCM
- ↻ Répondre à l'AO de la Région BFC sur la fonction de facilitateur des clauses d'insertion
- ↻ Développer les clauses sociales avec le département de Saône-et-Loire
- ↻ Poursuite et développement du projet repérage des jeunes invisibles
- ↻ Accompagnement des jeunes dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans
- ↻ Action portée par APOR pour les publics du PLIE : « Remobilisation des publics en situation d'isolement » - Expression Libre
- ↻ Chantier école avec Le Pont (public PLIE) : fresques murales à la pension de famille LC
- ↻ Poursuite du marché Région DFL (AGIRE mandataire CUCM / Autun) en parcours d'apprentissage intensif

